



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

N° P 2026.014

Délégation de fonctions et de signature aux conseillers municipaux délégués

Le Maire de la commune de Baisieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu le conseil municipal d'installation en date du 21 mars 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° P 2026.013 du 2 avril 2026 donnant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire ;

Considérant que les conseillers municipaux délégués œuvrent en étroite collaboration avec les adjoints au maire pour le bon exercice de la tâche déléguée ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Émilie PRUDHOMME, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et aux centres de loisirs, est rattachée, en collaboration, à Madame Isabelle DUFOUR, 8^{ème} adjointe, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 2 : Monsieur Morgan THIBAUT, conseiller municipal délégué à la jeunesse et aux écoles, est rattaché, en collaboration, à Madame Isabelle DUFOUR, 8^{ème} adjointe, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 3 : Monsieur Gaëtan PARSY, conseil municipal délégué aux bâtiments, est rattaché, en collaboration, à Monsieur Guy LENFANT, 7^{ème} adjoint, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 4 : Monsieur Gauthier MAHIEU, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à l'embellissement, est rattaché, en collaboration, à Monsieur Guy LENFANT, 7^{ème} adjoint, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 5 : Monsieur Daniel KARP, conseiller municipal délégué au cadre de vie, est rattaché, en collaboration, à Monsieur Cédric DUQUESNE, 3^{ème} adjoint, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 6 : Madame Anne BLONDEEL, conseillère municipale déléguée aux aînés, est rattachée, en collaboration, à Madame Marie-Andrée LECLERCQ, 2^{ème} adjointe, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

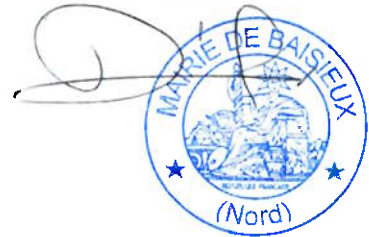
Article 7 : Monsieur Théo ATRAGIE, conseiller municipal délégué rattaché, en collaboration, à Monsieur Olivier DAVID, Maire, pour le bon exercice de la tâche déléguée.

Article 8 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifiés aux intéressés et transmis à M. le Préfet du Nord.

BAISIEUX,

Le 9 avril 2026

Le Maire,
Olivier DAVID



NOTIFICATIONS

Mme Émilie PRUDHOME
Conseillère municipale déléguée
Le 11/04/2026

M. Morgan THIBAUT
Conseiller municipal délégué
Le 10/04/2026

M. Gaëtan PARSY
Conseiller municipal délégué
Le 10/04/2026

M. Gauthier MAHIEU
Conseiller municipal délégué
Le 10/04/2026

M. Daniel KARP
Conseiller municipal délégué
Le 09 AVR 2026

Mme Anne BLONDEEL
Conseillère municipale déléguée
Le 10/4/26.

M. Théo ATRAGIE
Conseiller municipal délégué
Le 11/04/2026

POUR EXTRAIT CONFORME
TRANSMIS EN PRÉFECTURE
LE

11 AVR. 2026

Affiché le

11 AVR. 2026

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir adressé par courrier au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.